

## **Bourses d'études - Années 2024-2026**

### **Pour les élèves de CPGE, CPES ou CPPE inscrits en 1<sup>ère</sup> année**

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, depuis 2014, le Fonds de dotation Lycée Henri-IV va **attribuer une vingtaine de bourses à des élèves de 1<sup>ère</sup> année de CPGE de CPES ou de CPPE** qui pourront en bénéficier **sur 2 années**, selon les modalités exposées ci-dessous.

#### **Modalités concernant les élèves de 1<sup>ère</sup> année :**

▶ **Conditions d'obtention :**

- Être étudiant(e) en 1<sup>ère</sup> année de classe préparatoire ou CPES au Lycée Henri-IV
- Répondre à des **critères sociaux** (situation sociale et financière) et à **des critères scolaires** (projet d'études, motivation et investissement dans le travail).

▶ **Montants accordés**

- Le montant annuel varie entre 1 000€ et 2 000€ (selon les critères cités ci-dessus) soit 2 000€ à 4 000€ sur deux ans

▶ **Durée et modalités d'attribution**

- La bourse est, en principe, accordée pour deux ans, le temps des études en CPGE ou les 2 premières années de CPES ou de CPPE.
- Cependant, l'attribution de la bourse est remise en question si l'étudiant(e) bénéficiaire ne se montre pas assidu(e) ou s'il/elle ne poursuit pas son cursus en CPGE ou CPES, du fait d'une non-admission en 2<sup>ème</sup> année ou d'un changement d'orientation.
- Cette bourse est versée en deux fois, en 1<sup>ère</sup> année et en deux fois en 2<sup>ème</sup> année.

▶ **Comment faire sa demande pour 2024-2026**

- 1 Remplir le dossier de **demande de bourse joint à ce mail** que vous pouvez retrouver sur le site **du Fonds de dotation (<https://fondsdotationlycee-h4.fr>)**
- 2 Y joindre tous les documents demandés (justificatifs, lettre de motivation...), sous forme scannée.
- 3 Déposer **le dossier complet, à l'adresse suivante :**

**[demandes@fondsdotationlycee-h4.fr](mailto:demandes@fondsdotationlycee-h4.fr)**

**avant le 20 novembre 2024.**

**Pour préparer la saisie du dossier en ligne, voir modèle en pièce jointe**

▶ **Décision d'attribution**

- Chaque demande fera l'objet d'un examen approfondi et d'une réponse écrite.
- Les décisions d'attribution seront prises par le Fonds de dotation au cours de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre.
- Les nouveaux bénéficiaires recevront un premier versement en décembre 2024.

**Pour tout renseignement, contacter : [demandes@fondsdotationlycee-h4.fr](mailto:demandes@fondsdotationlycee-h4.fr) (en indiquant votre numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre).**